

NON À LA BAISSSE DES MOYENS !

Le rectorat a prévu de réduire drastiquement l'enveloppe de moyens allouée au Lycée Xavier Bichat pour l'année 2022-2023. Il préconise de supprimer 10 éléments clefs de l'offre éducative du lycée :

- | | |
|--|-------------|
| • En SVT 2 ^{de} : suppression des devoirs mensuels | -1,5 heures |
| • En 2 ^{de} : suppression de l'option Biotechnologie | -1,5 heures |
| • En 2 ^{de} : suppression de l'option Santé social | -1,5 heures |
| • En 2 ^{de} -1 ^{ère} –T ^{ale} : suppression de l'option espagnol LV3 | -3,0 heures |
| • En 2 ^{de} -1 ^{ère} –T ^{ale} Euro Anglais: suppression de l'heure "anglais euro" | -3,0 heures |
| • En 1 ^{ère} – T ^{ale} Euro Anglais uniquement SVT : suppression de la DNL SES | -2,0 heures |
| • En spé Maths 1 ^{ère} : 4 groupes, suppression du soutien | -2,0 heures |
| • En spé HGGSP T ^{ale} : 1 groupe non dédoublé | -2,0 heures |
| • En spé Maths T ^{ale} : 2 groupes sans soutien | -1,0 heure |
| • IMP (indemnités pour les projets) : coupe franche | -4,0 heures |

TOTAL de perdu (par semaine)

-21,5 heures

Cette nouvelle réduction entraînera :

- **un appauvrissement** de l'offre éducative
- **un creusement des inégalités** entre élèves du bassin Nantua - Oyonnax + entre élèves vivant en zone rurale vs urbaine
- **un durcissement de conditions d'étude déjà dégradées** en raison des réformes
- **une aggravation de la mise en concurrence** des élèves et des disciplines
- **moins de soutien** permettant aux élèves de digérer des programmes très durs (dans un contexte sanitaire qui le rend pourtant d'autant plus nécessaire en raison des cours manqués en cas de Covid)
- **des groupes plus chargés**
- **des enseignants moins disponibles** (du fait de la perte d'heures, certains/es vont devoir compléter leur service sur d'autres établissements)

Les personnels du lycée Xavier Bichat exigent a minima le rétablissement des heures supprimées. Nous voulons maintenir la qualité de l'enseignement de notre établissement, pour nos élèves.

Mobilisation exceptionnelle

à partir du vendredi 11 février, reconductible à la rentrée si nos revendications ne sont pas satisfaites.